

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du vendredi 22 mars 2019 à 14h30 à MANE

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.  
Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.  
Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

### 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

#### A. Budget Principal

Le président donne lecture du compte administratif 2018 pour le service général qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	3 906 950,79 €
	Recettes :	6 314 818,67 €
Soit un excédent de clôture de 2 407 867,88 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	2 283 504,51 €
	Recettes :	1 117 414,28 €
Soit un déficit de clôture de 1 166 090,23 €		

#### B. Budget Economie

Le compte administratif 2018 pour le service Economie se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	425 522,29 €
	Recettes :	1 720 154,39 €
Soit un excédent de clôture de 1 294 632,10 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	3 544 051,15 €
	Recettes :	2 233 959,58 €
Soit un déficit de clôture de 1 310 091,57 €		

#### C. Budget déchets ménagers

Le compte administratif 2018 pour le service déchets ménagers se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	1 330 105,38 €
	Recettes :	1 536 471,83 €
Soit un excédent de clôture de 206 366,45 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	48 325,12 €
	Recettes :	774 282,50 €
Soit un déficit de clôture de 725 957,38 €		

#### D. Budget SPANC

Le compte administratif 2018 pour le budget SPANC se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	18 241,26€
	Recettes :	41 462,32 €
Soit un excédent de clôture de 23 221,06 €		

Le Président quitte la séance.

M. WAGNER est désigné président de séance et procède au vote des comptes administratifs qui sont adoptés de la façon suivante :

- Le compte administratif 2018 pour le budget principal est adopté à la majorité avec 20 voix pour, 8 contre et 5 abstentions.

- Le compte administratif 2018 pour le budget économie est adopté à la majorité avec 20 voix pour, 10 contre et 3 abstentions.
- Le compte administratif 2018 pour le budget déchets ménagers est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 8 contre et 1 abstentions.
- Le compte administratif 2018 pour le budget SPANC est adopté à la majorité avec 24 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

Le Président réintègre la séance et soumet au vote les comptes de gestion qui sont adoptés séparément à la majorité avec 27 voix pour et 8 abstentions.

## 2 – AFFECTATIONS DES RESULTATS

Pour le budget principal, il est proposé de prélever 1 166 090,23 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 1 241 777,65 € sera maintenu en section de fonctionnement dans « report en nouveau ».

L'assemblée adopte cette affectation à la majorité avec 26 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

Pour le Budget économie, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 294 632,10 € à la section d'investissement pour combler une partie du déficit..

L'assemblée adopte cette affectation à la majorité avec 23 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.

Pour le budget déchets ménagers, l'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions le report des excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2019.

Pour le budget SPANC, l'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions le report de l'excédent de fonctionnement dans la même section au budget 2019.

## 3 – BUREAU TOURISTIQUE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Convention avec l'office du tourisme de Forcalquier

L'assemblée autorise la signature de la convention avec l'office du tourisme de Forcalquier à la majorité avec 24 voix pour, 9 contre et 2 abstentions.

## 4 – CONVENTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il s'agit d'une convention pour le transport scolaire qui depuis la CCHPPB se dirige vers Château-Arnoux afin de permettre à un enfant de Mane scolarisé dans un établissement scolaire de ce secteur de bénéficier du service.

L'assemblée autorise la signature de cette convention à la majorité avec 30 voix pour et 5 abstentions.

La séance est close à 16h00

Mane, le 25 mars 2019



Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,

*Jacques Depieds*  
\_\_\_\_\_  
Jacques DEPIEDS